

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 961 expulsant certains individus du territoire.

n° 961

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1950

Date de publication
25 septembre 1950

Date du numéro
30 septembre 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des Somalis et dépendances, promulgué au territoire par arrêté du 9 avril 1935.A

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont expulsés du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances les nommés : Ali Mohamed, Somali Habér Djélo Nouh, né en 1927 à Zeilah (Somalie britannique). Fils de Mohamed Ahmed et de Fatma Elmi; Farait Aden, Somali Habér Djélo Youssouf, né en 1915 à Bouro'o (Somalie britannique). Fils de Aden. Abdi et de Kadidja Hersi; Elmi Mahamoud, Soinai Ilaber Djélo Youssouf, né en 1906 à Bouro'o (Somalie britannique). Fils de Maflimoud Douale et de Kadidja Aden; Ali Warsama, Somali Haber Djélo Youssouf, né en 1923 à Bouro-o (Somalie britannique). Fils de Warsama ouad et de Ibado Mohamed, pour défaut d'autorisation de séjour. Art. 2.—Le présent arrêté sera communiqué et .publié'partout où besoin sera,

Le Gouverneur, N. SADOUL.